



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 5 février 2023

Le “Pacte” salarial : une nouvelle attaque contre les personnels handicapés de l'Éducation nationale

Le Ministre a annoncé par voie de presse le jeudi 2 février la possibilité pour les personnels qui accepteront le “Pacte” d'augmenter de 10% leur rémunération en échange de 72h annuelles de travail supplémentaire.

Cette mesure impactera particulièrement les personnels en situation de handicap qui ne peuvent augmenter leur temps de travail du fait de leur handicap et du manque de compensation et d'adaptation de leur emploi.

Avec un taux d'emploi des personnels handicapés très bas (3,5%), l'Éducation nationale est en deçà de l'obligation légale de 6%. Pourtant, on compte 14,1% de personnes handicapées en France parmi les plus de 15 ans. Les mauvaises conditions de travail, le peu d'accompagnement, le manque de possibilités de compensation et l'absence de vraie médecine de prévention expliquent en partie ce chiffre, mais il faut également se pencher sur la question salariale pour comprendre à quel point l'Éducation nationale précarise les personnels handicapés. 4,4% des temps partiels des enseignant·es sont attribués au titre du handicap. Ils concernent des personnels qui ne peuvent pas travailler à temps plein, pourtant il n'existe aucune compensation financière dans l'Éducation nationale pour ces personnels. Ils se retrouvent donc à financer eux-mêmes leur temps partiel de droit et leur handicap entraîne une perte de salaire et de pension de retraite puisque les périodes travaillées à temps partiel pénalisent l'agent·e dans le calcul du montant de sa pension.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fedede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



Aucune mesure n'est à l'heure actuelle envisagée par le ministère dans le cadre de la revalorisation pour lutter contre les inégalités de salaires que subissent les personnels qui bénéficient d'un temps partiel de droit au titre du handicap.

La politique de rémunération au mérite, et aux missions et heures supplémentaires est validiste et elle vient aggraver ces inégalités de salaire. Il sera moins facile voire impossible pour les personnels en situation de handicap d'augmenter leur temps de travail, surtout dans un contexte où le manque de compensation génère d'autant plus de fatigue.

Pour SUD éducation, l'Éducation nationale devrait adopter une politique inclusive pour garantir un salaire complet à tou·tes les agent·es handicapé·es ou non. Il faut en finir avec cette politique validiste du "travailler plus pour gagner plus" qui sanctionne particulièrement le handicap.